

## VILLE DE PRÉVOST Service de l'environnement

2772, boulevard du Curé-Labelle Téléphone : 450 224-8888, poste 6260 — Télécopieur : 450 224-3024 Courriel : environnement@ville.prevost.qc.ca

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS POUR DES TRAVAUX DE DÉBLAI ET DE REMBLAI

#### Marche à suivre :

- 1- Fournir un plan qui indique l'emplacement des travaux et la quantité approximative de remblai ou déblai prévue, la topographie et la pente du terrain avant les travaux ainsi que l'emplacement de tous les bâtiments et autres constructions. Indiquer de plus les axes de drainage et d'écoulement actuels.
- 2- **Fournir un plan qui** présente la topographie modifiée suite aux travaux et l'épaisseur finale de remblai en différents endroits ainsi que les aménagements prévus justifiant lesdits travaux et les éléments de renaturalisation conservés et ajoutés. Indiquer les axes de drainage et d'écoulement prévus suite aux travaux.
- 3- Proposer un **programme de renaturalisation** de la zone des travaux :
  - Nombre et localisation (approximatifs en situation de terrain boisé) des arbres sur l'ensemble de la propriété;
  - Nombre et localisation des arbres situés dans le secteur des travaux et moyens de protection envisagés;
  - Nombre et localisation des arbres à abattre préalablement aux travaux et état actuel de ceux-ci (malades, morts, cassés, sains, etc.);
  - Indiquer le tout sur le plan du point 2.
- 4- Remplir les informations exigées et signer le formulaire de demande.
- 5- Déposer le formulaire de demande au Service de l'environnement (en personne, par courriel, par la poste ou par télécopieur). <u>Nous communiquerons par la suite avec vous pour fixer un rendezvous sur votre propriété</u>.

TRUC : Utiliser des copies de votre certificat de localisation ou d'implantation. Il vous sera plus facile de localiser votre projet sur votre terrain.

## <u>RÉGLEMENTATION POUR TRAVAUX DE REMBLAI OU DE DÉBLAI</u>

Ce sommaire de la réglementation vous est fourni à titre indicatif et ne constitue pas l'ensemble de la réglementation d'urbanisme. Les dispositions complètes sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Prévost ou auprès du Service de l'environnement.

Le coût d'un permis pour des travaux de remblai ou de déblai est de 30 \$ et celui-ci est valide pour une période de trois (3) mois.

Tous les travaux de déblai ou de remblai doivent être justifiés, ne pas nuire à la végétation en place et ne pas servir qu'à retirer du matériel pour un autre usage ou à déposer du matériel pour éviter les frais de disposition ou pour entreposage.

Aucun travail de remblai ou de déblai, même mineur, n'est autorisé en bande de protection riveraine d'un lac ou d'un cours d'eau pour quelque raison que ce soit.

#### LES TRAVAUX DE REMBLAI DOIVENT RESPECTER LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

- 1. Les travaux doivent être exécutés sur un terrain occupé par un bâtiment principal ou destiné à recevoir un bâtiment ayant fait l'objet d'un permis de construction;
- 2. Aucun végétal, incluant des souches, ni résidus de construction (incluant béton, asphalte, métal et bois de charpente) ne peut servir au remblai d'un terrain, sauf si le permis en fait mention;
- 3. Les matériaux de remblai devront être calibrés de façon à ne pas créer de vide susceptible de causer des affaissements:
- 4. Aucun cours d'eau, fossé d'égouttement ou axe d'écoulement naturel ne doit être obstrué. La mise en place d'équipements permettant de remplir un fossé d'égouttement, qui a fait l'objet d'une approbation, doit faire l'objet d'une étude réalisée par un membre de l'Ordre des Ingénieurs;
- 5. Les matériaux servant au remblai, déposés sur un terrain doivent être nivelés et ensemencés au plus tard trente (30) jours suivant le dépôt (et non le nivellement) de ceux-ci sur le terrain;
- 6. Dans le cas où les travaux de remblai nécessiteraient l'aménagement d'un mur de soutènement, ce dernier devra faire l'objet d'un permis distinct;
- 7. Dans le cas d'un remblai à l'intérieur d'une piscine creusée ou d'une construction dans le sol en béton, le béton doit être retiré ou concassé de façon à permettre l'écoulement naturel de l'eau.

### LES TRAVAUX DE DÉBLAI DOIVENT RESPECTER LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

- 1. Les travaux doivent être exécutés sur un terrain occupé par un bâtiment principal ou destiné à recevoir un bâtiment ayant fait l'objet d'un permis de construction;
- 2. Le niveau du terrain ne doit pas être rabaissé plus bas que le centre des rues adjacentes;
- 3. Les travaux ne doivent servir à l'enlèvement de la couche de terre végétale;
- 4. Le terrain doit être ensemencé au plus tard trente (30) jours suivant le début des travaux.

Pour toute question concernant ces exigences, communiquez avec le coordonnateur en environnement au 450 224-8888 au poste 6233 ou à <u>environnement@ville.prevost.qc.ca</u>.



## VILLE DE PRÉVOST Service de l'environnement

2772, boulevard du Curé-Labelle Téléphone : 450 224-8888, poste 6260 — Télécopieur : 450 224-3024 Courriel : environnement@ville.prevost.qc.ca

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS POUR DES TRAVAUX DE DÉBLAI ET DE REMBLAI

☐ Déblai	☐ Remblai
INFORMATION GÉNÉRALE	
Nom du requérant : Cour Adresse :	riel :
Emplacement des travaux :	
Coût approximatif des travaux :\$	
Début des travaux : Fin des travaux : Date approximative Date approximative	
☐ RÉSIDENTIEL ☐ COMMERCIAL	□ INDUSTRIEL □ INSTITUTIONNEL
Entrepreneur responsable des travaux : Cocher ici si les travaux sont effectués par le propriétaire.  Téléphone de l'entrepreneur responsable :	
<b>DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX</b> (les détails doivent être présentés aux plans exigés):	
<u>Travaux de remblai</u> Localisation des travaux sur le terrain :	Travaux de déblai  Localisation des travaux sur le terrain :
Nature de remblai (type de matériel utilisé) :	Quantité approximative de matériel à retirer :
Provenance du matériel :	Disposition prévue du matériel :
<ul> <li>Veuillez joindre les plans demandés ci-après afin de compléter votre demande de permis (voir la première page de ce formulaire pour plus de détails sur ces exigences) :</li> <li>□ Plan présentant la ou les zone(s) travaux, délimitant la topographie, la pente du terrain actuel et tous les bâtiments ainsi que les axes de drainage;</li> <li>□ Plan présentant le niveau du terrain, l'épaisseur du remblai et la topographie modifiée à la suite des travaux ainsi que les axes de drainage;</li> <li>□ Programme de renaturalisation proposé suite aux travaux.</li> <li>Notez qu'une demande incomplète se verra refusée par l'inspecteur responsable.</li> </ul>	
Signature du requérant :	Date :